

**Formulaire de modification de fréquentation  
2022-2023**

Par la présente, je confirme la nouvelle fréquentation de mon enfant :

➤ Jours ou périodes à modifier

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	<input type="checkbox"/>				
Midi	<input type="checkbox"/>				
Soir	<input type="checkbox"/>				

En début d'année, les changements sont effectifs à compter du 19 septembre 2022 et dans un délai de 5 jours ouvrables **après** la réception de ce formulaire (s'applique aux demandes faites entre le 18 août et le 9 septembre 2022)

En cours d'année, le changement de statut sera appliqué **5 jours ouvrables** après la réception de ce formulaire.

Tel qu'indiqué au volet financier du SDG : le parent qui désire résilier le contrat doit avertir le service de garde par écrit 10 jours ouvrables avant la date de fin du service (SVP compléter le formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site de notre école).

Dans ce cas, le parent n'aura aucuns frais ni pénalité à payer.

Date du début du nouvel horaire de fréquentation \_\_\_\_\_  
Année - mois - jour

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

